

*Bell Canada—Loi*

En présentant le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral conservateur a abandonné la partie à propos de la question de savoir si un monopole créé par l'État a certaines obligations envers les consommateurs. Nous en sommes convaincus. Cette situation ressemble beaucoup à celle qui a permis aux chemins de fer du CP de ne pas honorer le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau auquel la loi les obligeait en échange des énormes concessions minières et territoriales qu'ils avaient obtenues dans l'ouest du Canada. Mais le CP avait au moins respecté le tarif du Nid-de-Corbeau jusqu'en 1983. Or, Bell a échappé à toute contrainte. Pire encore, elle n'est soumise à aucune véritable exigence réglementaire. On peut difficilement qualifier d'obligations les dispositions du projet de loi en matière de services. A vrai dire, Bell est à peine obligée d'offrir des services téléphoniques, si jamais elle trouvait plus rentable d'abandonner ce secteur.

● (1600)

Le 28 avril 1983, la réorganisation de Bell Canada entrait en vigueur, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie. Son président a gentiment laissé entendre qu'il pourrait y avoir une hausse de tarif, mais il n'en a pas annoncé. Le 27 juillet, Bell avait de bien meilleures nouvelles à donner. En effet, la nouvelle société de portefeuille non réglementée avait augmenté de 40 p. 100 ses profits au cours de son premier trimestre. Pareil progrès allait bientôt lui permettre d'acquérir TransCanada Pipeline, Daon Development, British American Bank Note, Ronalds-Federated et Case Hoyt. A la fin de 1984, elle enregistrait le revenu d'entreprise le plus élevé, soit un milliard de dollars.

Il faut se demander, les Canadiens en ont le droit, quels avantages Bell Canada apporte à ses abonnés du téléphone en acquérant des intérêts majoritaires dans TransCanada Pipeline, Daon Development ou British American Bank Note. Les actionnaires et les dirigeants de Bell s'en portent peut-être mieux, mais sûrement pas les Canadiens.

L'histoire est tout à fait différente en ce qui concerne les abonnés. Elle a lancé une vaste campagne en faveur des appels locaux tarifés, de l'augmentation des frais des services de base et de la déréglementation des appels interurbains, campagne grâce à laquelle ces modifications paraissaient inévitables. Il en est question presque quotidiennement dans la publicité que font Bell et les autres compagnies de téléphone.

Les Entreprises Bell Canada, selon leur vice-président administratif, sont toujours disposées à chercher la bonne affaire. Dans ce contexte, le public commence à penser qu'il s'est fait avoir. En somme, monsieur le Président, que nous a apporté la réorganisation de Bell Canada? Posons-nous certaines questions, au nom des Canadiens. A-t-elle créé un plus grand nombre d'emplois? Les prises de contrôle n'ont pas cet effet-là. Au contraire, elles en abolissent parfois étant donné que les nouveaux propriétaires veulent rationaliser la société qu'ils ont acquise. Ainsi, Bell Canada a supprimé des emplois depuis 1980.

La réorganisation a-t-elle réduit le tarif ou produit de meilleurs services? Les frais téléphoniques n'ont pas cessé d'augmenter. L'ouverture de magasins et la hausse des frais de service ont raréfié les visites à domicile des réparateurs et autres préposés, lesquelles coûtent aussi très cher. Bell Canada a réduit le nombre de ces emplois.

Se fait-il plus de recherche et de développement au Canada? Cette quête du saint Graal devrait préoccuper au plus haut point le gouvernement. Pourtant, le dossier de Northern Telecom, filiale de Bell, au Canada, ces dernières années, n'est guère enviable. Entre 1976 et 1980, ses effectifs canadiens ont fléchi, bien que ses ventes aient doublé. Dans le même temps, les effectifs américains de la société sont passés de 2,940 en 1976 au chiffre actuel de 18,805. Les nouveaux emplois de cette société qui appartient à des Canadiens, qui est financée par des Canadiens et qui est subventionnée par les Canadiens vont aux États-Unis et non au Canada. Comme les effectifs canadiens s'établissent maintenant autour de 23,500, il y a fort à parier que cette fusion des Entreprises Bell Canada et de la filiale de Bell Canada vise vraiment les États-Unis, le Canada n'étant pour elles, en fin de compte, qu'un petit marché. Ce n'est guère ce que le gouvernement a en tête quand il parle de mandats concernant des produits mondiaux et de l'avenir de la haute technologie. Le projet de loi ne fixe cependant pas d'engagements à Northern Telecom en matière de recherche et de développement parce que ce champ d'activité ne faisait pas partie de la longue enquête que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a menée entre 1977 et 1983.

Au lieu de cela, nous sommes coincés. Nous devons nous contenter de ce que les Entreprises Bell Canada vont nous donner parce que le gouvernement au pouvoir ne s'est pas aventuré au-delà des accords d'encouragement qu'il conclut avec toutes les grandes entreprises. Nous ne pouvons rien faire parce que nos gouvernements n'ont pas la moindre idée de ce que doit être la politique des télécommunications et ils sont prêts à laisser Bell y échapper pendant qu'ils y réfléchissent. Bref, il y a peu de chose dans la suite des événements qui ont mené à la présentation du projet de loi qui soit prévoyant, sagace ou même louable. C'est véritablement une structure qui légitimise ce que Bell a accompli sans aucun contrôle réglementaire ou contestation juridique il y a presque deux ans.

Cette mesure confirme tout simplement jusqu'à quel point les gouvernements libéraux et conservateurs s'inclinent devant la puissance des sociétés. Le gouvernement actuel, qui dit être mandaté pour apporter des changements, a eu tout le temps nécessaire pour étudier et modifier le projet de loi. Bell Canada lui a fourni un motif d'examiner son activité lorsque Bell Canada International s'est audacieusement porté acquéreur de filiales de la société de câble et de radio en Grande-Bretagne.

Bell Canada International a annoncé qu'il avait pour politique que les travailleurs à l'une de ces entreprises en Grande-Bretagne ne soient pas représentés par un syndicat. Cette société a son siège social ici au Canada et exerce son activité dans un pays pour lequel le premier ministre a souvent exprimé son appui et son amitié. Lorsque Bell a annoncé cette politique, elle a appelé la première grève de l'histoire de cette entreprise en Grande-Bretagne et elle a humilié les sociétés canadiennes à la face du monde. Un gouvernement dirigé par un avocat syndicaliste qui connaît la valeur du consensus devrait sûrement tenir à examiner la situation des Entreprises Bell Canada et voir comment elles sont organisées. Le gouvernement n'en fera rien. Le parti au pouvoir a fait simplement ce qu'il avait promis de faire, quand il était dans l'opposition; il a divisé le vieux projet de loi libéral C-20 en deux projets de loi, le C-20 et celui